



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service environnement et prévention des risques
Pôle forêt, chasse, pêche et milieux
naturels

Motivation des décisions prises suite à la consultation du public sur les projets d'Arrêtés préfectoraux sur l'ouverture, fermeture et Modalités de la chasse pour la campagne cynégétique 2022-2023

Le déroulement de la consultation

Cinq projets d'arrêtés préfectoraux ont été mis en consultation du public sur le site départemental des services de l'État en Seine-et-Marne du 14 avril au 5 mai 2022. Ces cinq arrêtés visent à fixer dans le département de Seine-et-Marne pour la campagne 2022-2023 :

- les dates relatives à l'ouverture et la clôture de la chasse ;
- le plan de chasse grand gibier ;
- les conditions spécifiques pour les cervidés et le sanglier ;
- une période complémentaire de la vénerie du blaireau ;
- le plan de gestion petit gibier.

La consultation s'est déroulée sur une période 21 jours, du 14 avril au 5 mai 2022. Au cours de cette période 400 avis ont été réceptionnés.

Il apparaît que :

- les arrêtés proposés sont fondés sur les articles R 424 1 et suivants du code de l'environnement ;
- les plans de chasse attribué par la Fédération Départementale des Chasseurs sont en cohérence avec les populations de gibier ;
- les secteurs forestiers soumis à une pression de gibier trop importante ont une attribution qui a augmenté ;
- les GIC petit gibier ont été consultés pour la mise en œuvre des conditions qui s'appliquent sur leur territoire ;
- les actions proposées dans ces projets d'arrêtés, ont reçu un avis favorable de la majorité des participants à la commission départementale chasse et fauve sauvage ;
- les mesures de tirs d'été, bien que concernant l'ensemble du département, ont vocation à être autorisées individuellement ;
- un équilibre agro-sylvo-cynégétique est nécessaire.

Au vu de ces éléments et bien que les observations formulées lors de cette consultation aient été entendues (voir la synthèse des observations), les arrêtés fixant dans le département de Seine-et-Marne pour la campagne 2022-2023 :

- les dates relatives à l'ouverture et la clôture de la chasse ;
- le plan de chasse grand gibier ;
- les conditions spécifiques pour les cervidés et le sanglier ;
- une période complémentaire de la vénerie du blaireau ;
- le plan de gestion petit gibier

sont proposés à la signature du Préfet de Seine-et-Marne sans modification.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX

